

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 7/2025

Mis en ligne le 24 JAN. 2025

Session du 20 janvier 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 20 JANVIER
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la
présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 14 janvier 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL,
RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD-BOUCHER, BOY-COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, DEBIT,
KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX, BASTIE, LAVOREL,

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents : M. RIPERT

Absents excusés : Mmes et M : SCHOFFIT, SEVE, LEROY

Procurations :

M. SCHOFFIT	a donné procuration à	M. MANGANARO
Mme SEVE	a donné procuration à	M. VEVE
Mme LEROY	a donné procuration à	M. MARTIN

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AGRICOLES (F 1385 ET F 1388) A LA SAFER

La commune souhaite acheter deux parcelles privées, au lieu-dit les ISCLES EST, afin de
renforcer dans ce secteur la protection du foncier agricole.
Cela concerne un lot de deux parcelles contigües à des terres communales.
Ces parcelles sont les suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface	NR	Agri Bio
LES ISCLES EST	F 1385	3 a 10 ca	Terres à l'arrosage	Non
LES ISCLES EST	F 1388	86 a 20 ca	Terres à l'arrosage	Non

La superficie totale des parcelles est de 89 a 30 ca soit 8930 m².

Le prix de rétrocession se décompose de la façon suivante :

10 995 € TTC prix de vente du foncier au profit de la SAFER

Environ 1 500 € de frais de notaire à prévoir en sus du prix de vente.

Le notaire désigné par la commune sera Maître Levit.

Soit une opération financière totale d'environ 12 495€.

Le plan des parcelles est joint à la présente délibération.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (1 abstention)

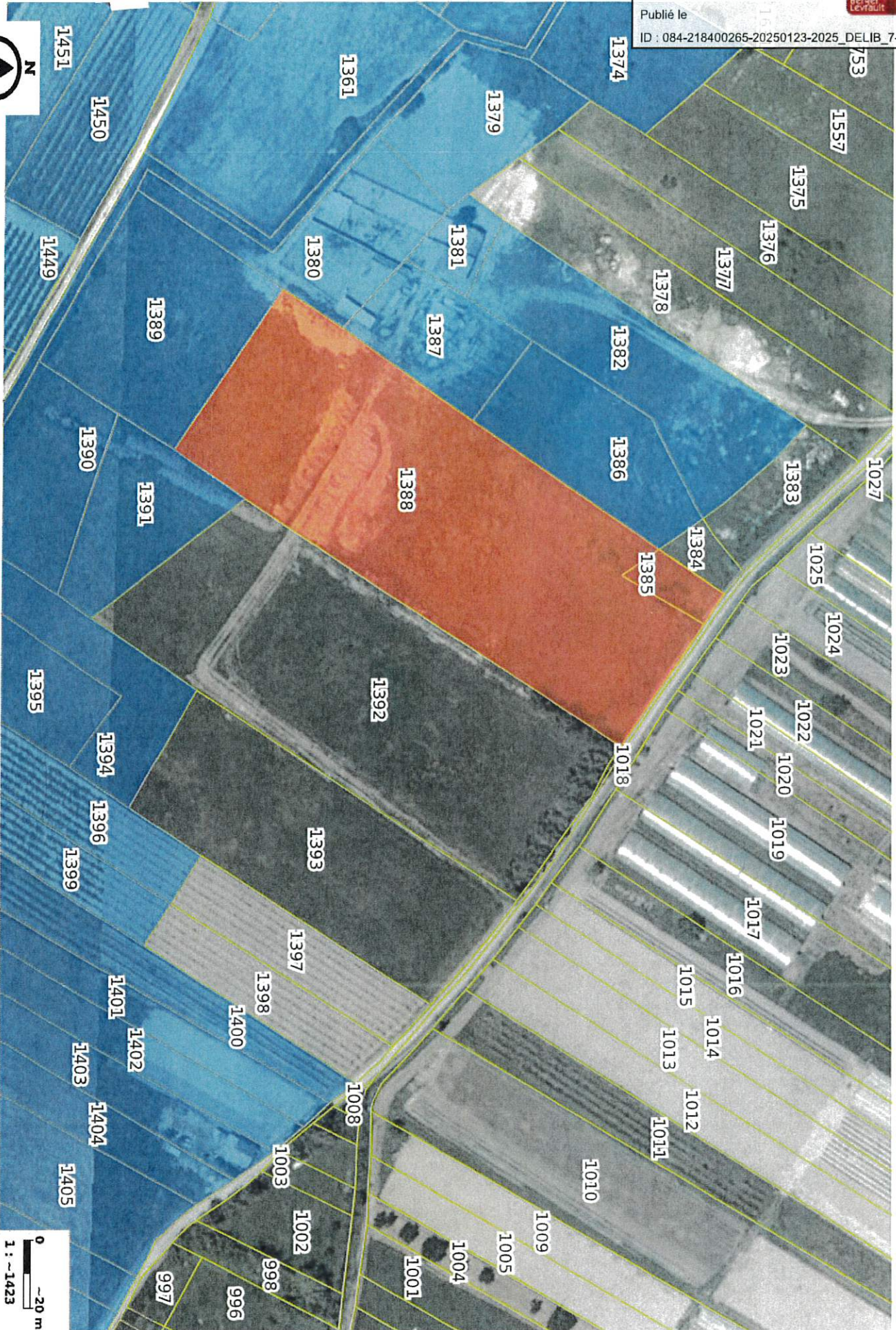
- Décide d'acquérir lesdites parcelles pour un montant 10995 €, plus les frais de notaire d'environ 1500 €
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet
- Dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur, la commune

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le
ID : 084-218400265-20250123-2025_DELIB_7-DE



0 20 m
1 : ~1423